

# CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie :

**le lundi 07 Avril 2014 à 20H00**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

## ORDRE DU JOUR

## Session ordinaire

### 1) Désignation des délégués aux commissions communales

- o Finances / Travaux, voirie, urbanisme, environnement, développement durable / Enfance, jeunesse, affaires scolaires / Culturelle, vie associative, patrimoine / Affaires sociales / Communication / Personnel / Appels d'Offres

### 2) Désignation des délégués aux différentes structures et syndicats

- o SMIVOM / SIVU Lèze Ariège / SIERGA / SMEA31 / SMIVAL / SITPA / SDEHG / SMAHVL / SMEPE / SIAS / ERDF / DGAC / CNAS / DGAC / Prévention routière / Sécurité routière / Délégués Ecole

### 3) Indemnités de fonction

### 4) Frais de déplacement pour les élus

### 5) Recrutement personnel non titulaire

### 6) Adhésion à l'AMF

### 7) Adhésion à l'AMRF31

### 8) Adhésion aux amis des archives

### ➤ Questions diverses

**Fait à Beaumont sur Lèze, le 02 Avril 2014**  
**Le Maire**

Date d'affichage : 02/04/2014

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 Avril 2014

L'an deux mille quatorze et le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations. La séance était publique.

Etaient présents : MM BAYONI, BLANCHOT, BASTIEN, CALMES, ESPITALIER, TURCK, ARCAS  
MMES HETREUX, LUNAL, BOSSIS, GRAINE, LACOMBE, MIALONIER, PAREDE,  
DRU

Absents : M. BOUYSSON a donné procuration à Mme LACOMBE  
M. RENAC a donné procuration à M. ARCAS  
Mme DINCE MASANGU a donné procuration à Mme DRU  
M. GUILLEM

Secrétaire de séance : M. CALMES

Marie-Claire BRANCO, secrétaire générale, assistait à la séance.

\* \* \*

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n° 14-3/1 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de constituer les commissions communales et d'en nommer les Vices - Présidents et membres qui les composent (le Président étant le Maire de plein droit).

Il propose l'organisation des commissions de la façon suivante :

#### **Commission des Finances et du Budget**

**Vice - Président : M. Dominique BLANCHOT**

Membres : Mme Véronique HETREUX, M. Jean-Loup BASTIEN, Mme Dominique PAREDE,  
Mme Agnès GRAINE, M. Arnaud TURCK, M. Jean-François RENAC

#### **Commission Travaux Voirie Urbanisme Environnement Développement Durable**

**Vice - Président : Mme Corinne LUNAL**

Membres : M. Dominique BLANCHOT, M. Guy ESPITALIER, M. Arnaud TURCK, M. Nicolas CALMES, Mme Anne MIALONIER, Mme Sandra LACOMBE, M. Pierre GUILLEM, Mme Dominique PAREDE, Mme Christelle DRU

#### **Commission Enfance Jeunesse Affaires scolaires :**

**Vice - Président : Mme Véronique HETREUX**

Membres : Mme Catherine BOSSIS, M. Arnaud TURCK, M. Julien BOUYSSON, Mme Christelle DRU

#### **Commission Culturelle - Vie associative – Patrimoine**

**Vice - Président : M. Jean-Loup BASTIEN**

Membres : M. Dominique BLANCHOT, Mme Catherine BOSSIS, Mme Anne MIALONIER, M. Julien BOUYSSON, Mme Audrey DINCE MASANGU

#### **Commission des Affaires Sociales**

**Vice - Président : Mme Agnès GRAINE**

Membres : M. Jean-Loup BASTIEN, Mme Dominique PAREDE, Mme Catherine BOSSIS, M. Fabrice ARCAS

**Commission de la Communication**

**Vice - Président : M. Pierre GUILLEM**

Membres : Mme Véronique HETREUX, Mme Catherine BOSSIS, M. Arnaud TURCK, M. Julien BOUYSSON, Mme Anne MIALONIER, Mme Audrey DINCE MASANGU

**Commission du Personnel**

**Vice - Président : M. Nicolas CALMES**

Membres : Mme Véronique HETREUX, Mme Sandra LACOMBE, Mme Agnès GRAINE, M. Fabrice ARCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la répartition des conseillers telle que présentée par Monsieur le Maire.

**Délibération n° 14-3/2 : DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES**

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de désigner les délégués à la Commission d'Appels d'Offres.

Ont été élus délégués au sein de cette commission :

- **M. BAYONI Pascal (Président)**
- **M. BLANCHOT Dominique (titulaire)**
- **Mme LUNAL Corinne (titulaire)**
- **M. CALMES Nicolas (titulaire)**
- **Mme LACOMBE Sandra (suppléant)**
- **M. GUILLEM Pierre (suppléant)**
- **Mme DRU Christelle (suppléant)**

**Votes pour : 16**

**Votes contre : 2 (ARCAS Fabrice et RENAC Jean-François justifient leur vote par le fait qu'ils auraient souhaité voir Mme DRU Christelle titulaire et non simple suppléante. Cela ne leur avait pas été précisé au moment de leur consultation pour la constitution de cette commission)**

**Délibération n°14-3/3 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SMIVOM DE LA MOUILLONNE**

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de désigner les délégués au SMIVOM de la MOUILLONNE.

Ont été élus délégués au sein de ce syndicat :

- **BLANCHOT Dominique (Titulaire)**
- **BAYONI Pascal (Suppléant)**

**Votes pour : 14**

**Abstentions : 4 (ARCAS, RENAC, DINCE MASANGU, DRU)**

**Délibération 14-3/4 : DÉLÉGUÉS AU SIVU LEZE-ARIEGE (HABITAT)**

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de désigner les délégués au SIVU LEZE-ARIEGE.

Ont été élus délégués au sein de cet organisme :

- **LUNAL Corinne (Titulaire)**
- **LACOMBE Sandra (Titulaire)**

- **BOUYSSON Julien (Suppléant)**
- **ESPITALIER Guy (Suppléant)**

**Votes pour : 14**

**Abstentions : 4 (ARCAS, RENAC, DINCE MASANGU, DRU)**

#### **Délibération n° 14-3/5 : DÉLÉGUÉS AU SIERGA**

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de désigner les délégués au SIERGA.

Ont été élus délégués au sein de cet organisme :

- **TURCK Arnaud (titulaire)**
- **GUILLEM Pierre (suppléant)**

**Votes pour : 14**

**Abstentions : 4 (ARCAS, RENAC, DINCE MASANGU, DRU)**

#### **Délibération n° 14-3/6 : DÉLÉGUÉS AU SMEA**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne en date du 01/01/2010 pour les compétences suivantes :

- B1 Assainissement collectif - Collecte
- B2 Assainissement collectif – transport
- B3 Assainissement collectif – Traitement
- C Assainissement non collectif

Monsieur Le Maire précise que les collectivités et établissements membres sont représentés, au sein des instances délibérantes du SMEA31, par des délégués. Le nombre de délégués, dont dispose chaque collectivité et établissement, est déterminé en fonction de leur population respective et par application du tableau figurant dans les statuts qui arrêtent, par tranches d'habitants, le nombre de délégués correspondant.

Outre ces règles de représentation il est rappelé qu'au sein des instances délibérantes du SMEA31 les voix des délégués sont pondérées par le nombre de compétences transférées par leur collectivité ou établissement d'appartenance.

Monsieur Le Maire propose donc de procéder à la désignation des membres de l'assemblée qui seront chargés de représenter la commune au sein des instances délibérantes du SMEA31. A ce titre, l'article simplement désignés au sein de leur assemblée délibérante respective. Cette désignation doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Il appartient donc au conseil municipal de désigner, selon les modalités précitées, 3 délégués chargés de siéger à l'assemblée délibérante du SMEA31 dès sa mise en place.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide :

- De désigner, afin de représenter la commune au sein des instances délibérantes du SMEA31, les 3 personnes suivantes :
- **Monsieur BAYONI Pascal**
- **Madame LUNAL Corinne**
- **Madame LACOMBE Sandra**

Qui ont été élus à la majorité absolue.

**Votes pour : 14**

**Abstentions : 4 (ARCAS, RENAC, DINCE MASANGU, DRU)**

**Délibération n° 14-3/7 : DÉLÉGUÉS AU SMIVAL**

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de désigner les délégués au SMIVAL.

Ont été élus délégués au sein de cet organisme :

- **BASTIEN Jean-Loup (Titulaire)**
- **CALMES Nicolas (Titulaire)**
- **MIALONIER Anne (Suppléant)**
- 

**Votes pour : 14**

**Abstentions : 4 (ARCAS, RENAC, DINCE MASANGU, DRU)**

**Délibération n° 14-3/8 : DÉLÉGUÉS AU SITPA**

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de désigner le délégué au SITPA

A été élue déléguée au sein de cet organisme :

- **LACOMBE Sandra (Titulaire)**

**Votes pour : 14**

**Abstentions : 4 (ARCAS, RENAC, DINCE MASANGU, DRU)**

**Délibération n° 14-3/9 : DÉLÉGUÉS AU SDEHG**

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de désigner les délégués au SDEHG.

Ont été élus délégués au sein de cet organisme :

- **LUNAL Corinne (Titulaire)**
- **BAYONI Pascal (Titulaire)**

**Votes pour : 14**

**Abstentions : 4 (ARCAS, RENAC, DINCE MASANGU, DRU)**

**Délibération n° 14-3/10 : DÉLÉGUÉS AU SMEPE**

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de désigner le délégué au SMEPE.

A été élue déléguée au sein de cet organisme :

- **MIALONIER Anne (Titulaire)**
- **GUILLEM Pierre (Suppléant)**

**Votes pour : 14**

**Abstentions : 4 (ARCAS, RENAC, DINCE MASANGU, DRU)**

**Délibération n° 14-3/11 : DÉLÉGUÉS AU SMAHVL**

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de désigner les délégués au SMAHVL.

Ont été élus délégués au sein de cet organisme :

- **CALMES Nicolas (Titulaire)**
- **GUILLEM Pierre (Suppléant)**

**Votes pour : 14**

**Abstentions : 4 (ARCAS, RENAC, DINCE MASANGU, DRU)**

**Délibération n° 14-3/12 : DÉLÉGUÉS AU SIAS**

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de désigner les délégués au SIAS.

Il est donc fait appel à candidature afin délire deux délégués titulaires et deux suppléants : Madame Agnès GRAINE, Monsieur Jean-Loup BASTIEN, Monsieur Pascal BAYONI, Madame Catherine BOSSIS sont candidats.

Après vote du Conseil Municipal ont été élus :

- Madame Agnès GRAINE, Monsieur Jean-Loup BASTIEN en qualité de délégués titulaires
- Monsieur Pascal BAYONI, Madame Catherine BOSSIS en qualité de délégués suppléants

Ces délégués ont déclaré accepter leur mandat.

**Votes pour : 14**

**Abstentions : 4 (ARCAS, RENAC, DINCE MASANGU, DRU)**

**Délibération n° 14-3/13 : ERDF – DÉSIGNATION D’UN CORRESPONDANT TEMPETE**

Suite aux tempêtes de 1999 et de janvier 2009, l’Association des Maires de Haute Garonne et ERDF Direction Territoriale Grand Toulouse ont souhaité renforcer leur efficacité lors d’incidents de grande ampleur en désignant un « correspondant Tempête » dans les communes.

Ce correspondant tempête pourra jouer un rôle d’interface entre la commune et les services d’ERDF afin d’améliorer les conditions de dépannage.

Monsieur Le Maire propose par conséquent de désigner un correspondant tempête et son suppléant.

**Ont été désignés :**

- **TURCK Arnaud (Titulaire)**
- **CALMES Nicolas (Suppléant)**

**Votes pour : 14**

**Abstentions : 4 (ARCAS, RENAC, DINCE MASANGU, DRU)**

**Délibération n° 14-3/14 : DÉSIGNATION D’UN REPRÉSENTANT DES ÉLUS AU CNAS**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu’une délibération en date du 3 avril 2009, a été prise concernant l’adhésion de la commune au CNAS (Comité National d’Action Sociale).

Cet organisme prévoit que chaque collectivité territoriale désigne un représentant du collège des élus pour siéger (paritairement avec le délégué local des agents) à l’assemblée départementale qui a lieu une fois par an.

Monsieur Le Maire propose la candidature de Monsieur BASTIEN Jean-Loup en tant que délégué du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur BASTIEN Jean-Loup.

Madame BRANCO Marie-Claire a été désignée déléguée du Personnel municipal.

**Votes pour : 14**

**Abstentions : 4 (ARCAS, RENAC, DINCE MASANGU, DRU)**

**Délibération n° 14-3/15 : DÉLÉGUÉ A LA DEFENSE-GENDARMERIE-ANCIENS COMABATTANTS**

Monsieur Le Maire expose qu’il convient de désigner le délégué à la Défense Gendarmerie Anciens Combattants.

A été élu délégué au sein de cet organisme :

- **ESPITALIER Guy**

**Votes pour : 14**

**Abstentions : 4 (ARCAS, RENAC, DINCE MASANGU, DRU)**

**Délibération n° 14-3/16 : DÉLÉGUÉ A LA PREVENTION ROUTIERE**

Monsieur Le Maire expose qu’il convient de désigner le délégué à la Prévention Routière.

A été élue déléguée au sein de cet organisme :

- **LACOMBE Sandra**

**Votes pour : 14**

**Abstentions : 4 (ARCAS, RENAC, DINCE MASANGU, DRU)**

**Délibération n° 14-3/17 : DÉLÉGUÉ A LA SÉCURITÉ ROUTIERE**

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de désigner le délégué à la Sécurité Routière.

A été élu délégué au sein de cet organisme :

- **ESPITALIER Guy**

**Votes pour : 14**

**Abstentions : 4 (ARCAS, RENAC, DINCE MASANGU, DRU)**

**Délibération n° 14-3/18 : DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ÉCOLE**

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de désigner les délégués au Conseil d'Ecole.

A été élus délégués au sein de cet organisme :

- **HETREUX Véronique**
- **CALMES Nicolas**
- **BAYONI Pascal**

**Votes pour : 14**

**Abstentions : 4 (ARCAS, RENAC, DINCE MASANGU, DRU)**

**Délibération n° 14-3/19 : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS**

***Vu les arrêtés de délégations de fonctions en date du 01 Avril 2014.***

Monsieur Le Maire propose d'octroyer aux élus les indemnités suivantes :

- Indemnité du MAIRE : **28.94% de l'indice 1015**
- Indemnité du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> Adjoint : **15.79% de l'indice 1015**
- Indemnité du 3<sup>ème</sup> et du 4<sup>ème</sup> Adjoint : **10.53% de l'indice 1015**

Un tableau récapitulatif de ces indemnités de fonction est joint à cette délibération (cf. annexe n°1)

**Ces indemnités seront octroyées à compter du 15 Avril 2014.**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

**Votes pour : 14**

**Contres : 2 (ARCAS Fabrice et RENAC Jean-François estiment qu'il aurait été plus judicieux de répartir cette enveloppe indemnitaire avec un 5<sup>ème</sup> adjoint et des conseillers délégués, en diminuant la part individuelle proposée pour les 4 adjoints et le maire. Aussi ils observent que si la part du maire a diminué de 300€ par rapport au mandat précédent, la part des adjoints a, elle, doublé.)**

**Abstentions : 2 (DINCE MASANGU, DRU)**

**Délibération n° 14-3/20 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES ÉLUS**

***Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.***

***Vu l'arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux et indemnités kilométriques.***

***Vu l'article L.2123-18-1, R.2123-22-1, R2123-22-3 du CGCT***

Monsieur le Maire expose aux nouveaux membres de l'assemblée délibérante que les conseillers municipaux qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction peuvent bénéficier d'un remboursement par la commune des frais de déplacement occasionnés lors de réunions se déroulant dans une commune autre que celle de BEAUMONT SUR LEZE.

**Article 1 : Les conditions d'attribution**

Les déplacements donnant lieu à remboursement de frais doivent faire l'objet :

- **d'un ordre de mission** : l' élu se déplace pour les besoins ou les intérêts de la collectivité (exemple : convocation à une réunion ou un conseil syndical).
- **d'une action de formation** : l' élu se déplace pour suivre un stage, une formation professionnelle (par l'ATD par exemple).

**Article 2 : Les frais pris en charge**

- Seuls les déplacements, dont la distance est supérieure à 20 km entre le lieu de résidence (la Mairie de Beaumont sur Leze) et le lieu de la mission ou formation, seront pris en charge.
- Les frais d'utilisation de la voiture personnelle sont remboursés sur la base de l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié par arrêté du 26 août 2008 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat. Les taux des indemnités kilométriques susceptibles d'être allouées à l' élu utilisant son véhicule personnel pour les besoins de la collectivité sont fixés comme suit (le point de départ étant considéré comme celui de la Mairie) :

<b>Puissance fiscale de la voiture</b>	<b>€/km</b>
Véhicule de 5 CV et moins	0, 25
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0, 32
Véhicule de 8 CV et plus	0, 35

***Tout kilomètre pris en charge par un organisme autre que celui de la mairie (même en deçà des 0.25€/km) ne fera pas l'objet d'un remboursement de la part de la collectivité.***

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget communal.

Un état des frais de déplacement devra être renseigné par l' élu pour toute demande d'indemnisation, avec justificatifs (ordre de mission ou attestation de formation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces modalités et décide de prendre en charge les frais de déplacement comme énoncé ci-dessus à compter du 15 Avril 2014.

**Votes pour : 14**

**Contres : 2 (ARCAS Fabrice et RENAC Jean-François pensent qu'il faudrait dans un premier temps pouvoir mesurer l'implication des conseillers et estimer leurs déplacements réels avant de pouvoir juger de la pertinence de cette décision)**

**Abstentions : 2 (DINCE MASANGU, DRU)**

**Délibération n° 14-3/21 : RECRUTEMENT PERSONNEL NON TITULAIRE**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les créations d'emplois temporaires et de l'autoriser à recruter du personnel non titulaire en vertu de la loi du 26 Janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (modifiée par la LOI n° 2012-347 du 12 mars 2012) :

- Alinéa 3 (1°) : pour répondre à un accroissement temporaire d'activité
- Alinéa 3-1 : pour assurer le remplacement d'un agent exerçant à temps partiel, indisponible pour congé maladie (CMO, CLM, CLD) annuel, maternité, parental, service civil ou national.

La dépense est prévue au 6413 du budget de la commune.

Compte tenu des besoins évalués pour l'année 2014 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La création dans le cadre de l'article 3 (1°) :
  - de 2 emplois saisonniers, au service administratif, pour les mois de juillet et d'août.

O de 2 emplois saisonniers, au service technique, pour les mois de juillet et d'août.

Les agents recrutés, seront rémunérés au premier échelon de leur grade (soit adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe).

- D'autoriser le maire à procéder aux nominations sur ces postes en fonction des besoins effectifs.

### **Délibération n° 14-3/22 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'AMF**

Créée en 1907, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité dans la gestion au quotidien. 34 486 maires et 1 481 présidents d'EPCI en sont aujourd'hui adhérents.

L'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, très en amont des projets, partout où se jouent l'avenir des communes et les conditions de leur développement.

Dans le cadre de leur activité de conseil et d'aide à la décision, les services de l'AMF exercent un suivi continu de l'actualité législative et réglementaire des collectivités. Ils conduisent un travail d'expertise approfondie qui permet de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents de communautés.

Monsieur le Maire propose par conséquent aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à l'AMF pour la durée du mandat. **L'adhésion pour l'année 2014 est de 328€** (montant fixé en fonction de la population base INSEE).

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, pour la durée du mandat, Monsieur BAYONI Pascal à signer en son nom le bulletin d'adhésion annuel.

### **Délibération n° 14-3/23 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'AMRF31**

L'Association des Maires Ruraux de France fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France.

L'AMRF s'engage au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Créée en 1971, l'AMRF rassemble ainsi près de 10 000 maires ruraux, regroupés dans un réseau d'associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques.

Monsieur le Maire propose par conséquent aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à l'AMRF 31 pour la durée du mandat. L'adhésion est de **90 € pour l'année 2014** (75€ la cotisation nationale + 15€ pour les communes de +1500 habitants).

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, pour la durée du mandat, Monsieur BAYONI Pascal à signer en son nom le bulletin d'adhésion annuel.

### **Délibération n° 14-3/23 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION DES AMIS DES ARCHIVES**

Créée en 1982, l'association "Les Amis des Archives de la Haute-Garonne" organise de nombreuses activités pour faire mieux connaître les Archives départementales de la Haute-Garonne à un public aussi large que possible. En publiant la "Lettre des Amis", la "Petite Bibliothèque" et des livres d'histoire locale, l'association montre tout le parti que l'on peut tirer des fonds d'archives disponibles. Cette association se propose :

- de faciliter à ses membres la consultation, la lecture et l'utilisation des documents,
- de travailler à la sauvegarde et à la mise en valeur des documents de toute nature relatifs à l'histoire des pays d'Oc et, en particulier, des archives communales, privées, familiales, industrielles ou commerciales pour éviter leur abandon, leur dégradation, leur destruction ou leur exportation.
- d'aider à l'acquisition et au classement de documents d'archives,
- de favoriser l'action des sociétés culturelles locales, en particulier dans le domaine de la recherche historique et de la défense du patrimoine.

Monsieur le Maire propose par conséquent de renouveler l'adhésion à l'association « Les amis des archives de la Haute-Garonne » pour la durée du mandat. **L'adhésion pour l'année 2014 est de 35€.**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, pour la durée du mandat, Monsieur BAYONI Pascal à signer en son nom le bulletin d'adhésion annuel

\* \* \*

**Toutes les questions ayant été traitées, la séance est levée à 20H40.**

<b>Délibération n°</b>	<b>Objet :</b>
14-3/1	Constitutions des commissions municipales
14-3/2	Délégués à la commission d'appels d'offres
14-3/3	Désignation des délégués au SMIVOM de la Mouillonne
14-3/4	Délégués au SIVU Leze-Ariège (Habitat)
14-3/5	Délégués au SIERGA
14-3/6	Délégués au SMEA
14-3/7	Délégués au SMIVAL
14-3/8	Délégués au SITPA
14-3/9	Délégués au SDEHG
14-3/10	Délégués au SMEPE
14-3/11	Délégués au SMAHVL
14-3/12	Délégués au SIAS
14-3/13	ERDF – Désignation d'un correspondant tempête
14-3/14	Désignation d'un représentant des élus au CNAS
14-3/15	Délégué à la défense-gendarmerie-anciens combattants
14-3/16	Délégué à la prévention routière
14-3/17	Délégué à la sécurité routière
14-3/18	Délégués au Conseil d'École
14-3/19	Indemnités de fonction des élus
14-3/20	Prise en charge des frais de déplacement pour les élus
14-3/21	Recrutement personnel non titulaire
14-3/22	Renouvellement de l'adhésion à l'AMF
14-3/23	Renouvellement de l'adhésion à l'AMRF31
14-3/24	Renouvellement de l'adhésion aux amis des archives

**BAYONI Pascal :**

**BLANCHOT Dominique :**

**HETREUX Véronique :**

**BASTIEN Jean-Loup :**

**LUNAL Corinne :**

**BOSSIS Catherine :**

**CALMES : Nicolas :**

**ESPITALIER Guy :**

**GUILLEM Pierre :**

**GRAINE Agnès:**

**LACOMBE Sandra :**

**MIALONIER Anne :**

**PAREDE Dominique :**

**TURCK Arnaud :**

**ARCAS Fabrice :**

**DRU Christelle :**

**BOUYSSON Julien qui a donné procuration à LACOMBE :**

**RENAC Jean-François qui a donné procuration à ARCAS :**

**DINCE MASANGU Audrey qui a donné procuration à DRU :**